

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT RCA21 22001

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a adopté, lors de sa séance ordinaire du 11 janvier 2021, le règlement suivant :

RCA21 22001 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (RCA10 22012)

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté à l'adresse suivante : <http://ville.montreal.qc.ca/reglements>

Fait à Montréal, le 13 janvier 2021.

Le secrétaire d'arrondissement,
Me Sylvie Parent